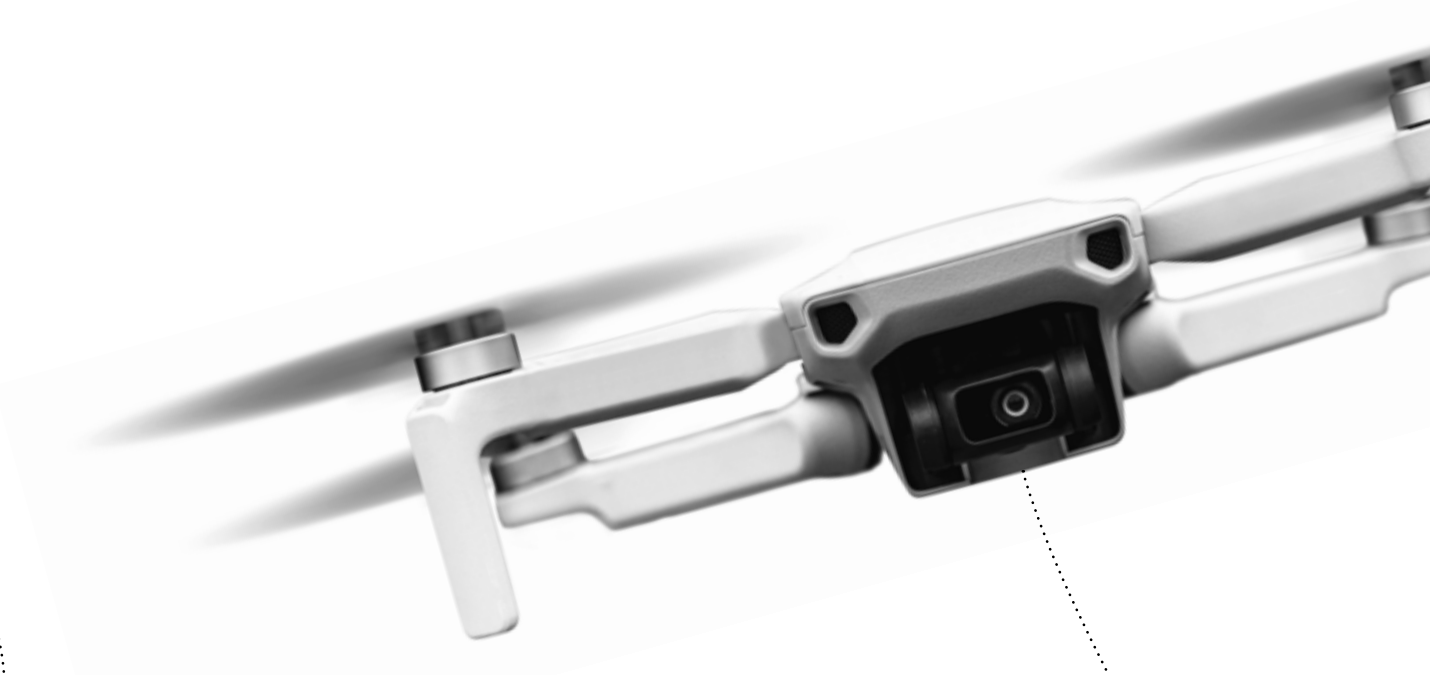




Exploitation de drones

*À partir du 1^{er} janvier 2023,
les télépilotes seront soumis à de nouvelles règles.*

Le 25 novembre 2022, l'Office fédéral de l'aviation civile (OFAC) a communiqué l'information selon laquelle le comité mixte de l'Accord bilatéral sur le transport aérien entre la Suisse et l'Union européenne (UE) a entériné le 24 novembre 2022 la reprise par la Suisse de la réglementation de l'UE sur les drones ainsi que de différents actes communautaires. À partir du 1^{er} janvier 2023, les télépilotes seront soumis à de nouvelles règles. Pour l'industrie suisse des drones, disposer d'un cadre légal harmonisé avec l'Europe sera un avantage. Le Conseil fédéral a approuvé la reprise de ces dispositions.

La communication a malheureusement insuffisamment insisté sur la période de transition de huit mois pour l'enregistrement des pilotes ou les examens obligatoires, qui prendra fin le 1^{er} septembre 2023.



Vos avantages en tant que membre

Les vols effectués par les membres de l'ASEGD doivent être annoncés en avance à cette dernière avec un avis de vol. Le contenu et l'intégralité de cet avis sont vérifiés sommairement par l'organisme compétent de l'ASEGD. Une autorisation de vol de l'OFAC n'est pas nécessaire. De même, la très complexe procédure d'autorisation SORA (Specific Operations Risk Assessment) pour chaque vol individuel devient caduque. Les membres de l'ASEGD ont ainsi le privilège de pouvoir planifier et réaliser des vols de manière non bureaucratique, flexible et sans délai.

Association

Après quelque deux ans et demi de négociations exigeantes avec l'OFAC, l'Alliance pour une réglementation raisonnable des drones a atteint son objectif sous la responsabilité de l'association Ingénieurs-Géomètres Suisses (IGS): une solution de branche pour l'octroi d'autorisations de vol a pu être trouvée. suisse.ing a soutenu cet engagement.

Le 12 septembre 2022, l'OFAC a accordé à IGS et à l'Association suisse pour l'exploitation géomatique des drones (ASEGD), la «AUTHORISATION to operate unmanned aircraft systems within visual line of sight».

L'ASEGD a, quant à elle, été officiellement fondée le 20 septembre 2022.

Informations supplémentaires

Le site Internet www.vdgs.ch contient des informations supplémentaires, tels que les statuts ou encore une manifestation d'intérêt pour une adhésion.

Association suisse pour l'exploitation géomatique des drones
Rico Breu, président

Kapellenstrasse 14 | 3011 Berne
+41 58 796 98 84
info@vdgs.ch
www.vdgs.ch